

Date		
Sit	Pré	Visa



CEJEF
DIVISION COMMERCIALE
ÉCOLE DE COMMERCE

2, place Blarer-de-Wartensee
Case postale 152
CH-2900 Porrentruy
t +41 32 420 36 80
f +41 32 420 36 81
secc.ecp@jura.ch

Formulaire de demande d'autorisation de congé

Nom : Classe :

Prénom :

Début de l'absence Date : Heure :

Fin de l'absence Date : Heure :

Epreuves annoncées durant l'absence Nombre de leçons manquées

Oui Non

Motif :

Attestation jointe :

Oui

Non

Une absence prévisible doit faire l'objet d'une demande de congé écrite dûment motivée et signée par le représentant légal si l'élève est mineur. Elle est présentée à la direction au moins 7 jours avant l'absence. Demeurent réservés les cas d'urgence.

Aucun congé n'est accordé en prolongation des vacances. La direction peut toutefois déroger à cette règle, notamment pour des séjours linguistiques prouvés.

Une demande de congé non présentée entraîne une absence injustifiée et ses conséquences.

Date de la demande :

Signature de l'élève : Signature des parents :

(ou du représentant légal)

Autorisation accordée par la direction

Non Oui Date : Signature :

Date		
Sit	Pré	Visa



CEJEF
DIVISION COMMERCIALE
ÉCOLE DE COMMERCE

2, place Blarer-de-Wartensee
Case postale 152
CH-2900 Porrentruy
t +41 32 420 36 80
f +41 32 420 36 81
secc.ecp@jura.ch

Formulaire de justification d'absence

Nom : Classe :

Prénom :

Mentionner les dates de l'absence, le motif, puis pour chaque discipline le nombre de leçons manquées et enfin le total.

Du	au	FRA	HIST	
		ALL	GEO	
Motif		ANG	MATH	
		GFIN	BIO	
		ECON	EPH	
		DROIT	DC	
		BUR	OP1	
		INFO	OP2	
		TOTAL		

Date de reprise des cours :

Toute absence doit être justifiée par la présente formule dans un délai de 3 jours dès la date de retour en classe.

En cas d'absence justifiée à une épreuve, l'élève est tenu de prendre contact avec le professeur concerné dans les trois jours ouvrables qui suivent son retour en classe pour fixer les modalités d'une épreuve de rattrapage. La non-observation de ce délai est sanctionnée par la note 1.

Sont notamment réputées justifiées les absences dues à la maladie ou à un accident, à un traitement médical ou dentaire, à un changement de domicile, de même que celles consécutives à la maladie ou au décès d'un proche. Les séances de physiothérapie, visites médicales, etc. sont en principe à prévoir hors temps scolaire.

Date :

Signature de l'élève : Signature des parents :

(ou du représentant légal)

Justification acceptée par la direction

Non Oui Date : Signature :